

REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 23 Septembre à 17H30, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, légalement convoqué le 17 Septembre 2021 par Monsieur Henri LEMOIGNE, Président, s'est réuni dans la salle communale Saint-Cloud située à Lessay.

Présents : Mesdames Michèle BROCHARD, Stéphanie MAUBE, Messieurs David CERVANTES, Marc FEDINI, Henri LEMOIGNE, Roland MARESCQ et Thierry RENAUD.

Excusés : Rose-Marie LELIEVRE, Jean-Marie POULAIN et Alain LECLERE.

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de votants : 7

En application de l'article L5211-10 et notamment les alinéas relatifs à la délégation de compétence par l'assemblée délibérante à son exécutif et de la délibération DEL20200722-165 du conseil communautaire du 22 juillet 2020 transmise à la sous-préfecture de Coutances le 27 juillet 2020.

Décision exécutoire affichée

DEC2021-018-BUREAU

le 24/09/2021

FINANCES : Souscription d'un emprunt pour le financement de l'extension du pôle de santé de La Haye

Vu la délibération DEL20200722-165 donnant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de souscription d'emprunt à court, moyen ou long terme pour réaliser l'investissement dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget et dans la limite d'un million d'euros,

Vu les crédits inscrits au budget annexe « Pôles Santé » pour le financement des travaux d'extension du PSLA de La Haye, à hauteur de 502 605,08 euros,

Vu le besoin de financement des travaux estimés à 500 000 euros maximum,

Considérant la proposition faite par la Caisse d'Épargne Normandie concernant un emprunt sur 20 ans de 500 000 euros à échéance trimestrielle et amortissement constant à un taux de 0,87 %, présentant des annuités s'établissant entre 29 268,44 euros en première année et 25 135,94 euros en dernière année, soit une annuité moyenne de 27 202,19 euros et une charge d'intérêts totale de 44 043,75 euros,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité des suffrages exprimés, décident

- de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Normandie, pour financer les travaux d'investissement de l'extension du PSLA de La Haye, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant : 500 000 euros (cinq cents mille euros) maximum,
 - Taux : 0,87 %,
 - Durée : 20 ans,
 - Périodicité : trimestrielle,
 - Amortissement : Constant,
 - Frais de dossier : 500 euros.
- d'imputer cet emprunt sur le budget annexe « Pôles Santé » à l'article 1641 - 5 – LA HAYE,
- de débloquer les fonds de cet emprunt au plus tard le 20 janvier 2022,
- de rembourser ce présent emprunt dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Président,

Henri LEMOIGNE



Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20210923-DEC2021-018-BUR-AU
Date de télétransmission : 24/09/2021
Date de réception préfecture : 24/09/2021

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.